

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/10/2024 - 36591 - 2012 B 02748 - 753 196 070 - 2A CLIMATIQUE HOLDING

Désignation de l'entreprise	SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	31 CHEMIN DES HELIANTHES	13390 AURIOL	
Numéro SIRET *	7 5 3 1 9 6 0 7 0 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	Net	
		1		2		3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	1 700	030	1 700			
	Immobilisations financières * (1)	040	81 780	042		81 780	81 780	
Total I (5)		044	83 480	048	1 700	81 780	81 780	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	4 239	066		4 239	2 119	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	203	074		203	203
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	5 999	086		5 999	2 636	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II		096	10 442	098		10 442	4 958
	Total général (I+II)		110	93 922	112	1 700	92 222	86 738

		PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000		20 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		2 000		2 000		
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		3 539		3 539		
	Report à nouveau	134		58 807		53 803		
	Résultat de l'exercice	136		5 063		5 004		
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		89 409		84 345	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 533		2 113		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	280	280		280		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III		176		2 813		2 393		
Total général (I + II + III)		180		92 222		86 738		

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						[3 1 1 2 2 0 2 1]		[3 1 1 2 2 0 2 0]						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210								
	Production vendue	biens	services *	215		214								
				217		218								
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222								
	Production immobilisée *				224									
	Subventions d'exploitation reçues				226									
	Autres produits				230									
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232									
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
		Variation de stock (marchandises) *				236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238										
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240										
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242		4 538		4 575						
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243										
Rémunérations du personnel *				250										
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252										
Dotations aux amortissements *				254										
Dotations aux provisions				256										
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259									
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260									
Total des charges d'exploitation (II)				264		4 538		4 575						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(4 538)		(4 575)						
Produits financiers (III)				280		9 601		9 700						
Produits exceptionnels (IV)				290										
Charges financières (V)				294				121						
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347									
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348									
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		5 063		5 004						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		5 063	314							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles *				322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324									
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247									
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*				248									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249									
	(Part de loyers dispensés de réintégration)				251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999										
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997										
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)		Zone franche urbaine (44. octies A)		987									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989									
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		Investissements outre-mer		344									
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993									
	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)				138									
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991										
Créance due au report en arrière du déficit				346										
Zone de développement prioritaire (44. septidécies)				992										
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)				992										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		5 063	354							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356										
Déficits antérieurs reportables : *37.....305 ont imputés sur le résultat :				360				5 063						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		0	372							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 700	472		474		476	1 700		1 700
Immobilisations financières		480	81 780	482		484		486	81 780		81 780
TOTAL		490	83 480	492		494		496	83 480		83 480
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 700	562		564		566	1 700		1 700
TOTAL		570	1 700	572		574		576		1 700	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	5 063
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	37 305
Déficits reportables		984	32 242
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	32 242

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quanta

5

Désignation de l'entreprise : SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL I				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-001-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 7 5 3 1 9 6 0 7 0 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING

ADRESSE (voie) 31 CHEMIN DES HELIANTHES

CODE POSTAL 13390 VILLE AURIOL

Table with 5 columns: Category, Code, Value, Code, Value. Rows: 901 (MORALE), 902 (PARTS), 903 (PHYSIQUES), 904 (PARTS).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RENARD Prénom(s) ERIC

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 240773 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° 31 Voie CHEMIN DES HELIANTHES

Code postal 13390 Commune AURIOL Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Signature

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 1]

N° SIRET [7 5 3 1 9 6 0 7 0 0 0 0 1 9]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING]

ADRESSE (voie) [31 CHEMIN DES HELIANTHES]

CODE POSTAL [13390] VILLE [AURIOL]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [905]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Agid Quarta

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose comme suit:

- Production vendue en services: nul au 31/12/2021 contre nul au 31/12/2020.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 533
Total	2 533

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus



« 2A CLIMATIQUE HOLDING »

Société par Actions Simplifiées au Capital de 20.000 Euros
Siège Social : 31, Chemin des HELIANTHES
13 390 AURIOL

R.C.S : MARSEILLE 753 196 070 (2012 B 02748)
SIRET: 753 196 070 00019
A P E: 6420Z

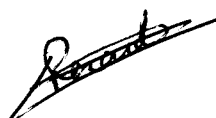
BILAN & ANNEXE 2021

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2021** dont le total est de 92.222 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est 9.600,96 Euros et dégageant un **bénéfice comptable de 5.063,21 Euros**.

L'exercice a une durée de six mois, recouvrant la période **du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**.

Ces comptes annuels ont été établis le 15 Avril 2022 par le Président en collaboration avec l'expert comptable de la société.

Copie certifiée conforme à l'original



« 2A CLIMATIQUE HOLDING »

Société par Actions Simplifiées au Capital de 20.000 Euros
Siège Social : 31, Chemin des HELIANTHES
13 390 AURIOL

R.C.S : MARSEILLE 753 196 070 (2012 B 02748)
SIRET: 753 196 070 00019
A P E: 6420Z

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 28 JUIN 2022**

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt deux et le vingt huit Juin à quatorze heures.

Monsieur Eric RENARD

Demeurant : 31, Chemin des HELIANTHES – 13 390 AURIOL

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 200,00 €, composant le capital social de la Société par Actions Simplifiées « 2A CLIMATIQUE HOLDING »

Associé unique de ladite société :

I – A PREALABLEMENT EXPOSE ET PRECISE CE QUI SUIIT :

En qualité de seule associé de ladite société, Monsieur Eric RENARD, a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et Annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, lesquels comptes font ressortir un bénéfice net comptable de 5.063,21 Euros.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021;
- L'affectation des résultats de cet exercice;



PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du bilan et compte de résultat, établis au 31 Décembre 2021, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 5.063,21 Euros, approuve ceux-ci dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont présentés, et décide, d'affecter la totalité dudit résultat au compte « **REPORT A NOUVEAU CREDITEUR** » pour la totalité.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de bénéfice à titre de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions, approuve les opérations intervenues entre **Monsieur RENARD Eric** et la **Société** au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucun appointement n'a été versé à la Présidente, **Monsieur RENARD Eric** pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions de dirigeant, durant l'exercice écoulé, en sus des remboursements éventuels de frais de déplacements sur justificatifs, dont mention est faite sur l'imprimé n° 2067 de la liasse fiscale.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne, quitus entier, définitif et sans réserve, de l'exécution du mandat de **Monsieur RENARD Eric**, pour l'accomplissement à bien, de sa mission dans la société, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

CLOTURE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Quinze heures trente.
De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal signé par tous les associés après lecture.

Monsieur RENARD Eric

Président ;

